

Restrictions usage de l'eau



Le préfet de la Haute-Garonne a porté par arrêté, restriction de l'usage de l'eau dans le département de la Haute-Garonne.

SONT STRICTEMENT INTERDITS DEPUIS LE RESEAU D'EAU POTABLE sur toutes les communes en alerte renforcée, dont Saint-Sauveur :

- * l'arrosage des pelouses et espaces verts publics et privés, jardins d'agrément, terrains de sport,
- * l'arrosage des potagers **de 8h à 20h**,
- * **le lavage des véhicules hors des stations de lavage - SAUF véhicules sanitaires, alimentaires, techniques (bétonnières) ainsi que les véhicules intervenant au titre de la sécurité publique (pompiers, police...),**
- * le remplissage et la mise à niveau des piscines privées **de 8h à 20h**,
- * l'alimentation de fontaines en circuit ouvert,
- * le remplissage ou le maintien à niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel,
- * le lavage des véhicules,

[🔗 Voir l'arrêté préfectoral](#)

